

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-2592

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 61

À la fin de l'alinéa 12, substituer aux mots :

« de la date que ces dispositions précisent »

les mots :

« respectivement du 1^{er} janvier 2021 et du 1^{er} janvier 2022 ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.